



# Service France Garanti

## Une certification de choix

Vous employez en France pour produire votre service et vous souhaitez le valoriser et en faire un argument économique ? La certification Service France Garanti est faite pour vous !

La certification SFG a pour objectif, d'une part, **d'informer le consommateur sur le caractère français de son service en toute transparence**, et d'autre part de **répondre aux attentes exprimées par les fédérations professionnelles**.



### La certification porte sur trois grandes classes de services

1

La prestation de service en tant qu'activité définie par l'entreprise

2

Le service client d'une entreprise

3

Le service après-vente d'une entreprise

- ✓ Informer le consommateur sur le caractère français de son service en toute transparence
- ✓ Répondre aux attentes exprimées par les fédérations professionnelles

De ce fait, il est possible de faire certifier des opération(s) de réparation, reconditionnement, réhabilitation, contrôle, une activité humaine de réflexion, d'expertise, d'analyse, de résumé de situation aboutie à un livrable comme un rapport, un compte-rendu, un plan architectural, une note de conseil ou autre.

Notez que c'est la certification **Origine France Garantie** s'applique dès lors que l'activité d'une entreprise aboutie à la création d'un produit neuf, un livrable ou toute autre création physique ou virtuelle.



## Pourquoi choisir l'institut technologique FCBA comme contrôle tiers partie ?

- ✓ Il est votre organisme technologique **au service de la filière**
- ✓ Il a une **connaissance des produits, des process, des composants**
- ✓ Il a **des auditeurs spécialisés par secteur**
- ✓ Il est reconnu organisme de certification et d'évaluation de la conformité, et **certifie déjà la marque OFG depuis 2015**
- ✓ Il vous propose une offre **d'accompagnement pour vous guider dans votre projet de certification**

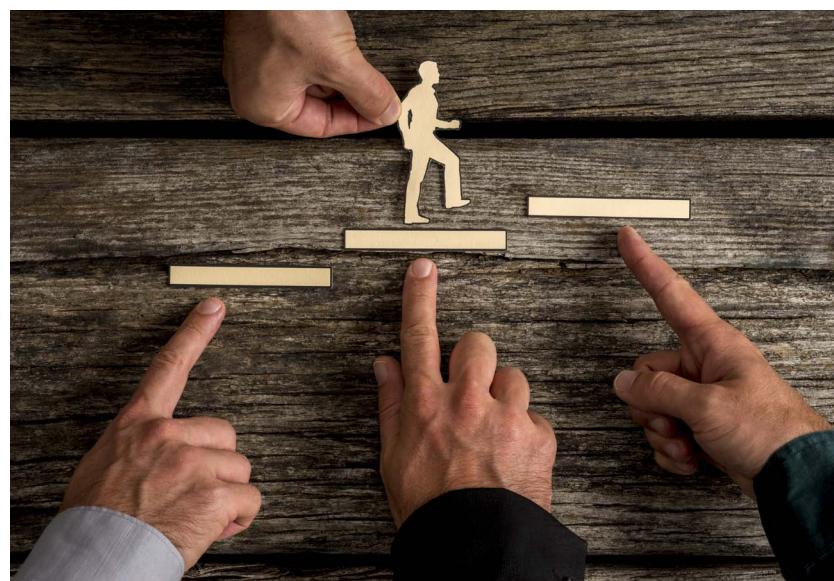
Pour obtenir le sésame, la prestation de service à certifier doit être conforme aux deux critères suivants :

### Critère A

90 % de la main d'oeuvre en nombre concourant à la réalisation des caractéristiques essentielles de la prestation de service est soumis à un contrat de travail de droit français.

### Critère B

90 % de la main d'œuvre en nombre en contact direct avec le client est soumis à un contrat de travail de droit français.



Pour vos demandes de devis :

<https://forms.office.com/e/aswDp12VwE>



### Contact

#### Lucas Corfou

Responsable de marque

✉ lucas.corfou@fcba.fr

📞 +33 (0)6 08 71 68 26



INSTITUT  
TECHNOLOGIQUE

**FCBA – Champs-sur-Marne**  
10 rue Galilée

CS 81050 Champs-sur-Marne  
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2  
+33 (0)1 72 84 97 84

[fcba.fr](http://fcba.fr)